

# VERSOIX REGION

[communes >](#)
[numéros >](#)
[agenda](#)
[archives pdf](#)
[info/urgences](#)
[salle de rédaction >](#)

## Bécassine: La barrière n'est plus!

 31.05.2013 par ro  
 num.229 juin 2013 p.24

La 1ère action "coup de poing" en Suisse de RIVES PUBLIQUES s'est "clôturée" le 28 mai 2013 par un succès qui se laisse voir - regardez!

Le 28 mai 2013 est une journée historique pour RIVES PUBLIQUES et le COLLECTIF DE LA BÉCASSINE.

A 11h04 La Direction des Autorités de construire du Département de l'Urbanisme de l'État de Genève nous a téléphoné pour nous préavisier que leurs réponses écrites à nos deux derniers messages/plaintes nous parviendront vers la fin de la semaine, nous confirmant:

1. qu'ils ont accordé un dernier délai de 10 jours à la S.I. Port Sans Souci pour démolir la clôture illicite
2. accompagné par une nouvelle amende de 10'000 francs ainsi que d'un avertissement que, passé ce délai, l'État déposera une hypothèque légale sur cette propriété comme garantie pour les frais résultant des travaux de remise en état commandés par l'État

Plus tard dans la même journée, à 16h42, le même service nous a informé qu'ils viennent de recevoir des preuves photographiques que la barrière a été démolie.

Nos photos, en annexe, montrent la situation AVANT = N° 67, APRES = N° 9.

La fermeté avec laquelle les autorités compétentes ont finalement imposé la démolition de cette barrière illicite, est la preuve que les États disposent de suffisamment de moyens pour faire respecter les lois en vigueur, même par un des plus riches d'Europe. Il suffit de le "vouloir".

C'est donc malheureusement également la preuve qu'il fallait bien l'intervention «coup-de-poing» de RIVES PUBLIQUES et du COLLECTIF DE LA BÉCASSINE, fortement médiatisée, et un suivi du progrès très persévérant et jusqu'à la fin, pour finalement obliger l'État de faire démolir cette barrière illicite.

Il faut rappeler que suite à notre première plainte du 26.05.2011, le canton a fait rapidement un constat d'infraction en juillet 2011 et ils ont reçu les préavis, tous défavorables, de leurs différents services compétents entre le 1er septembre et le 14 octobre 2011 – mais ils ont malheureusement pris leur décision de refus de permis et donc de la démolition de la barrière que le 6 décembre 2012, donc presque 14 mois plus tard (2 saisons de baignade gâchées), resp. 5 ½ mois après notre intervention le 22 juin 2012, parfaitement justifiée par «l'état de nécessité» que leur inactivité a créé.

Le domaine public de cette pittoresque rive/grève étant à présent de nouveau agréablement accessible aux amoureux du lac de tout âge, RIVES PUBLIQUES et le COLLECTIF DE LA BÉCASSINE demandent aux utilisateurs de nous remercier pour notre engagement pour libérer l'accès, par un strict respect de l'ordre et de la nature.

Surtout de disposer les déchets dans les nombreux containers dans le parc. Nous ne souhaitons plus devoir trouver des déchets sur cette rive, tels que le matin du 30 mai, voir photo N° 5.

[www.rivespubliques.ch](http://www.rivespubliques.ch)  
 Victor von Wartburg, Président fondateur  
 022 755 55 66 à partir de 10h  
 079 460 55 66 mobile voiture à partir de 10h

auteur : rédacteur occasionnel



Avant ...



Aujourd'hui



SVP, disposez les déchets dans les nombreux containers du parc. Pas n'importe où !